



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question écrite n° 65267

Texte de la question

M. Bernard Debré attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des médecins français. En effet, il s'agit d'un fait avéré et reconnu, les médecins français ne parlent pas bien l'anglais. Jusqu'à présent un certain nombre de laboratoires, par l'intermédiaire d'un organisme de formation en anglais, participaient par le biais d'une subvention à cet organisme, à la formation des médecins puis brutalement, sans explication véritable, tout en reconnaissant l'intérêt de cette formation, le conseil de l'ordre vient d'interdire aux médecins de suivre cette formation payée par les laboratoires. Cette attitude, semble préjudiciable pour la recherche française et n'est pas conforme à l'article L. 4113-6 de la loi du 4 mars 2002 paru au Journal officiel le 5 mars 2002 dans le code de la santé publique. Il lui demande de bien vouloir préciser son opinion en la matière et les mesures qu'il compte prendre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Debré](#)

Circonscription : Paris (15^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65267

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4966